



Paris 1978

General ConferenceTwentieth Session,
General information**Conférence générale**Vingtième session,
Information généraleالدورة العشرون،
معلومات عامة**Генеральная конференция**Двадцатая сессия
Общие информационные документы**Conferencia General**Vigésima reunion,
Informacion general

المؤتمر العام

inf

20 C/INF.10

13 novembre 1978

Original français

REPONSE DE M. AMADOU-MAHTAR M'BOW
DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO
AU DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Paris, le 9 novembre 1978

13 NOV. 1978

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Les interventions des 155 orateurs - chefs de délégation et observateurs - qui se sont succédé, depuis le 26 octobre, à cette tribune, ont permis de prendre la pleine mesure des grands problèmes de notre temps, tels qu'ils se posent à toutes les sociétés du monde, et d'examiner ainsi, dans leur contexte réel, les orientations de l'Organisation.
2. Fidèle à sa vocation, l'Unesco a été une fois encore, au cours de ce débat, un des lieux privilégiés où s'accomplit la réflexion la plus ouverte et la plus globale sur le devenir de nos sociétés. Cette réflexion très large est en même temps, je voudrais le souligner, une réflexion concrète. Elle a été éclairée par la diversité des références aux situations nationales ou régionales et par des analyses réalistes et nuancées des comportements des individus et des groupes à l'égard des problèmes que nous examinons dans leur généralité. Ainsi s'est manifestée cette dimension du vécu qu'il apparaît indispensable de ne perdre de vue à aucun moment dans nos travaux.
3. Le débat de politique générale a permis de dégager un ensemble d'indications dont la portée est considérable tant pour la mise en oeuvre du programme des années 1979-1980 que pour la préparation du prochain Plan à moyen terme. Il a rempli ainsi une fonction essentielle, dans l'esprit du Plan à moyen terme adopté il y a deux ans à Nairobi : montrer, par un large échange de vues entre Etats membres - avec la participation des organisations internationales intergouvernementales et de la communauté intellectuelle internationale représentée par les organisations non gouvernementales - comment les actions de l'Organisation doivent contribuer à résoudre les principaux problèmes du monde d'aujourd'hui, dans le respect des finalités de l'Acte constitutif.
4. Il est encourageant pour le Secrétariat de constater que - comme l'ont fait observer plusieurs orateurs - les documents soumis à la Conférence générale, et en particulier la postface au projet d'ajustements au Plan à moyen terme, qui évoque à grands traits la situation mondiale dans les domaines de compétence de l'Unesco, ont pu utilement servir à donner le ton à ce débat, à le situer à sa juste hauteur. Et je tiens à dire ici - avant de m'engager plus avant dans ma réponse au débat, qui du reste ne pourra être que très sélective - combien le Secrétariat et le Directeur général lui-même ont été sensibles à l'éloge que tant d'entre vous avez bien voulu faire de différents aspects de l'action menée depuis deux ans. De tels encouragements nous permettront de faire face avec une ardeur renouvelée, au cours du nouvel exercice biennal qui va s'ouvrir, aux exigences souvent ardues du service international.

x

x x

Monsieur le Président,

5. "L'Unesco, par sa nature même, a la charge de l'avenir", a déclaré le Président de la République française dans le discours qu'il a prononcé 27 octobre devant la Conférence générale. Il a dit encore : "L'avenir nous rendra solidaires encore plus que le présent". C'est là, je crois, un point de vue très largement partagé.
6. Je voudrais, à cet égard, noter en premier lieu qu'un large accord semble être intervenu sur un point fondamental : comment tenir compte de la dimension de l'avenir dans les travaux de l'Organisation. L'approche prospective proposée dans la postface au document 20 C/4 m'a paru en effet

recueillir l'adhésion générale, de même que l'intention qui y était exprimée de procéder à une série d'études à long terme, comme première étape dans la préparation du second Plan à moyen terme de l'Organisation. Plusieurs délégations ont formulé des suggestions concrètes quant au contenu de telles études et je tiens à les en remercier. Mais il est également apparu, et c'est là l'essentiel, que pour tous les Etats, petits ou grands, industrialisés ou aspirant à l'être, s'impose désormais une certaine vision du monde à venir, qui pourrait être caractérisée par ce qui a été appelé "un nouvel ordre humain".

7. Ce serait un monde où la prise de conscience de l'interdépendance des sociétés et du destin commun de l'humanité conduirait à une solidarité effective entre les hommes, dans la justice et le respect de la dignité de chacun.

8. C'est par rapport à ce monde auquel aspirent les hommes que prend tout son sens une préoccupation qui m'a paru tenir une place centrale dans le débat, celle des inégalités et des disparités qui caractérisent la situation dans le monde actuel. La nécessité de rechercher une plus grande équité dans tous les domaines a été soulignée par la plupart des orateurs, et je me propose de faire de ce thème le fil conducteur de la première partie de mon exposé.

Le nouvel ordre économique international

9. Dans cette perspective, la problématique qui est apparue la plus large est celle du nouvel ordre économique international, dont le débat a confirmé le caractère déterminant pour le progrès de tous les peuples et le rôle pour l'orientation des activités de l'Organisation. L'exigence d'équité entre nations est inséparable de la volonté de réduire les inégalités à l'intérieur de chaque société et le progrès vers un nouvel ordre économique international dépend non seulement d'une série de transformations sur le plan international, mais aussi des efforts que chaque société doit déployer, dans un processus de développement conçu selon la totalité de ses dimensions économique, sociale et culturelle. Ainsi apparaît l'insuffisance de stratégies qui ne tiendraient compte que d'objectifs purement économiques, ou qui, attentives aux seuls résultats immédiats et aux situations particulières, négligeraient l'approche globale qu'appelle le concept du nouvel ordre économique international.

10. Il y a là des indications particulièrement précieuses pour l'orientation de la contribution de l'Organisation aux travaux de préparation de la stratégie de la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Comme l'ont rappelé plusieurs orateurs au cours du débat, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de se réunir en session extraordinaire, à un niveau élevé, en 1980, "afin d'évaluer les progrès réalisés dans les diverses instances des Nations Unies sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international et de prendre, en fonction des résultats de cette évaluation, des mesures appropriées pour promouvoir le développement des pays en développement et la coopération économique internationale, notamment d'adopter la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années quatre-vingts".

11. Il y a quelques semaines, dans une résolution, que j'évoquais dans mon exposé introductif, l'Assemblée générale a demandé "à toutes les organisations du système des Nations Unies de coopérer pleinement avec son Comité plénier" chargé de suivre et de faire progresser les négociations relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cette décision de l'Assemblée générale va à la rencontre des vœux exprimés par plusieurs délégations, qui ont souhaité que l'Unesco apporte sa participation à la session extraordinaire de 1980. Je puis les assurer que les travaux déjà entrepris notamment dans le cadre de l'équipe spéciale mise en place par le Comité administratif de coordination, en vue de contribuer à la préparation de la stratégie internationale pour la troisième décennie des Nations Unies sur le développement, seront poursuivis et développés et que les dispositions nécessaires seront prises pour répondre comme il convient aux plus récentes initiatives de l'Assemblée générale.

12. Le thème des inégalités et de leur réduction m'amène à évoquer une série de questions sur lesquelles l'attention s'est portée de manière particulière au cours des débats.

Les droits de l'homme

13. Il y a, en tout premier lieu, cette forme inadmissible d'inégalité qu'engendre le racisme et sa forme extrême qu'est l'apartheid. J'ai été heureux de noter que le consensus qui a marqué l'adoption, par un comité intergouvernemental, du projet de déclaration sur la race et les préjugés raciaux, a été pleinement confirmé au cours du débat général et laisse prévoir l'adoption unanime du texte lorsque la Conférence générale examinera le point correspondant de son ordre du jour. Par ailleurs, la vigueur et la pertinence des déclarations de certains délégués, qui ont condamné le système de l'apartheid, son caractère cruellement répressif et la négation absolue de libertés fondamentales qu'il implique, ont contribué à renforcer encore la prise de conscience de la nécessité de tout faire pour mettre un terme à des agissements qui sont une menace permanente pour l'humanité.

L'égalité des sexes

14. Une autre question dont il a été souvent fait mention est celle de l'égalité entre les sexes. La Conférence a manifesté encore une fois l'importance qu'elle attache aux problèmes de la condition des femmes, de la disparition de toutes les formes de discrimination dont elles souffrent. La nouvelle présentation de l'objectif relatif à la condition de la femme et à sa participation au développement qui figure dans le document 20 C/4 I, a été jugée plus satisfaisante que celle de la version initiale du Plan à moyen terme - l'approche plus dynamique, l'analyse plus équilibrée et plus réaliste. Je crois qu'elle devrait permettre de répondre aux vœux de tous ceux qui souhaitent que les intérêts et les besoins des femmes soient pris en considération dans tous les domaines d'action de l'Organisation. C'est dans ce sens que doivent tendre les efforts de coordination interne qui ont été accentués conformément à la recommandation de la Conférence générale à sa dix-neuvième session. Une tâche prioritaire est également la préparation de la contribution de l'Unesco à la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit se tenir en 1980 et qui intéresse particulièrement l'Organisation dans la mesure où l'éducation est un des éléments du "sous-thème" de son ordre du jour, retenu par le Conseil économique et social.

15. Je voudrais ajouter que j'ai noté avec un intérêt particulier les analyses très pertinentes qui ont été présentées par divers orateurs, qui ont notamment fait allusion à la nécessité de repenser ensemble le rôle des femmes et celui des hommes, notamment par rapport aux enfants, et d'examiner de manière approfondie l'influence des traditions et des cultures sur la situation des femmes dans différentes régions du monde. Je voudrais enfin remercier la République fédérale d'Allemagne qui se propose d'accueillir et de financer deux réunions portant sur l'amélioration de la formation technique et professionnelle des femmes.

Les jeunes

16. Le problème du chômage des jeunes, évoqué dans la postface du Projet d'ajustements au Plan à moyen terme, a retenu l'attention de plusieurs délégations ; on peut dire qu'il illustre un autre type d'inégalité : celle que l'on relève entre les âges. L'Organisation s'est déjà préoccupée des problèmes que pose la formation des jeunes et leur accès à l'emploi ; elle a notamment organisé à Venise, en novembre 1977, une réunion régionale européenne sur l'incidence de la situation économique sur l'accès des jeunes à l'éducation, à la culture et au travail. Une étude sur le chômage des jeunes instruits sera publiée en 1979 ; en accord avec l'Organisation internationale du travail, une série d'études seront menées en Afrique sur les programmes nationaux des jeunes centrés sur l'emploi.

17. Le chômage des jeunes est un problème d'une gravité exceptionnelle dans divers pays et particulièrement dans ceux dits du Tiers Monde, où l'on constate de plus en plus que de nombreux jeunes issus du système éducatif sont dans l'impossibilité de s'insérer dans le circuit de production moderne tout autant que traditionnel. C'est là certes une question qui dépasse le cadre strict de l'école mais celle-ci ne saurait s'en désintéresser sans faillir à l'ensemble de sa mission. C'est ce qui justifie l'importance accordée dans le programme proposé pour 1979-1980 en matière d'éducation aux relations entre l'éducation et le travail productif et plus généralement entre l'éducation et l'emploi.

18. Développer la coopération avec tous les organismes de jeunes qui ont un statut consultatif auprès de l'Unesco, faire en sorte qu'il soit tenu le plus grand compte de la jeunesse dans l'ensemble de l'action de l'Organisation, sont des préoccupations qui, exprimées au cours du débat, sont également les miennes. La nouvelle orientation de l'objectif relatif à la jeunesse que l'on trouve dans le document 20 C/4 I, témoigne des efforts qu'il est proposé de déployer à cet égard.

L'éducation

19. J'ai également noté l'écho suscité par une autre observation présentée dans la postface au Projet d'ajustements au Plan à moyen terme : celle qui concerne la persistance des inégalités dans le domaine de l'éducation. De nombreuses délégations ont souligné que la lutte contre l'analphabétisme demeurerait une des tâches essentielle à cet égard et je ne puis qu'être d'accord avec ce qui a été dit quant au rôle qu'il appartient à l'Unesco de jouer pour aider les Etats membres à mobiliser leur volonté politique, leur ingéniosité et leurs ressources, pour lutter contre l'analphabétisme. C'est bien dans cet esprit qu'a été préparé le document 20 C/71 qui est soumis à l'attention de la Conférence générale et que la commission compétente vient d'examiner.

20. Compte tenu de ces débats, je voudrais faire le point de ce qui me paraît pouvoir être aujourd'hui la position de la communauté internationale en matière d'alphabétisation. Tout d'abord, et comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, la lutte contre l'analphabétisme relève avant tout de la responsabilité nationale. Il appartient en revanche à la communauté internationale de jouer un rôle spécifique d'encouragement, de diffusion des connaissances, d'échange d'expériences et de soutien aux Etats engagés dans l'action d'alphabétisation par une ferme décision de caractère politique.

21. Chaque société, en acceptant ses responsabilités en la matière, doit placer les tâches d'alphabétisation dans le contexte qui lui est propre, et qui est celui qui caractérise les groupes socioculturels concernés. L'expérience montre cependant que certains principes d'action ont une portée générale : la participation active des populations, la mobilisation de toutes les ressources nationales, l'intégration de l'alphabétisation aux programmes d'éducation (scolarisation de tous les enfants, postalphabétisation, éducation des adultes, en bref, éducation permanente), la fonctionnalité enfin, c'est-à-dire la mise en relation des objectifs de l'alphabétisation et de ceux du développement en général.

22. L'alphabétisation doit ainsi être considérée comme un processus éducatif étroitement lié au développement global des sociétés. Comme il est indiqué au paragraphe 60 du document 20 C/71, "on peut penser que la perspective d'un nouvel ordre économique international, visant notamment à corriger les inégalités et rectifier les injustices actuelles, est susceptible d'encourager un puissant courant d'opinion en faveur de l'alphabétisation, comme l'ont déjà fait, pour certains pays, de profondes transformations socio-économiques ou l'accession à l'indépendance".

23. En ce qui concerne les moyens d'action, les propositions contenues dans le 20 C/5 visent à l'intensification du programme demandée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session par la résolution 1.192. Les activités proposées contribueront, nous l'espérons, à renforcer les actions d'alphabétisation entreprises directement par les Etats membres. Mais les ressources allouées restent dans les limites imposées par le taux de croissance de 6 % retenu pour l'objectif relatif à l'alphabétisation (6.1). Les mesures complémentaires, applicables dès 1979-1980, d'un coût de 945.000 dollars, proposées dans le document 20 C/71 n'ont pas été retenues par la Commission du programme I, qui envisage cependant de suggérer à la Conférence générale que le taux de croissance pour les activités d'alphabétisation soit sensiblement supérieur à 6 % en 1981-1982. Si cette proposition est définitivement retenue par la Conférence générale, j'inclurai les propositions appropriées dans le document 21 C/5.

24. L'idée d'une décennie de l'alphabétisation avait été avancée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session. Les diverses réactions que j'ai recueillies et qui sont résumées dans le document 20 C/71 ne comportent pas d'éléments déterminants en sa faveur. Il est cependant indispensable de sensibiliser l'opinion internationale, d'une manière ou d'une autre, et d'obtenir les concours permettant de passer de l'étape de la dénonciation d'une situation intolérable à celle d'une action

planifiée sur une période assez longue. Le combat contre l'analphabétisme pourrait être considéré comme un objectif hautement prioritaire dans le deuxième plan à moyen terme de l'Organisation et la Conférence générale pourrait recommander qu'une place privilégiée lui soit faite dans la stratégie de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

25. Quant au Fonds international de l'alphabétisation, également mentionné par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, l'étude qui figure dans le document 20 C/71 aboutit à la conclusion que, dans l'état actuel des choses, il est peu probable qu'un tel fonds nouveau attire des contributions substantiellement plus importantes que celles qui pourraient être obtenues grâce aux mécanismes dont l'Organisation dispose déjà pour recueillir les ressources que les gouvernements et les organismes privés seraient prêts à mettre à sa disposition. En particulier, elle a ouvert un compte spécial pour les contributions volontaires en faveur de l'alphabétisation, qui n'a reçu qu'environ 750.000 dollars au cours des dernières années. L'existence de ce compte permet à toute personne, groupe, institution ou gouvernement de contribuer d'une manière directe au programme d'alphabétisation de l'Organisation. Bien entendu, une réalimentation généreuse du compte spécial, comme cela a été proposé par le Conseil exécutif et par la Commission du programme I, pourrait conduire, lors de la prochaine session de la Conférence générale, à réexaminer le problème de la création d'un fonds proprement dit.

26. L'attention accordée aux situations des plus défavorisées doit aller de pair avec une vision globale des systèmes éducatifs et de leur fonction par rapport à la société tout entière. De nombreuses délégations ont ainsi souligné le rôle moteur qui devrait être celui de l'enseignement supérieur dans le changement social et ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale. Négliger l'enseignement supérieur, ce serait, en effet, pour certains pays se priver de la possibilité de se doter des cadres nécessaires à la prise en main de leur propre processus de développement et risquer donc de demeurer dans une situation de dépendance à l'égard d'autres sociétés mieux pourvues, notamment dans les domaines décisifs de la science et de la technologie.

27. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai noté la proposition du chef de la délégation du Pakistan, M. le ministre Mohammed Ali Khan, qui, insistant sur la nécessité d'accorder une attention accrue au problème de l'enseignement supérieur, qui répond à un besoin urgent et puissant des pays en développement, a suggéré le lancement d'un important programme d'innovation dans ce domaine.

28. D'autres formes d'inégalité devant l'éducation ont été évoquées : celle qui concerne les handicapés physiques et mentaux - la Commission du programme compétente s'est d'ailleurs déjà prononcée en faveur d'une expansion plus rapide des programmes prévus à ce sujet ; celle qui concerne les travailleurs migrants et les enfants, qui appelle une attention accrue de la part des pays hôtes, et une action concertée de l'Unesco et d'autres organisations internationales.

29. C'est encore une forme d'inégalité que constituent les situations où l'enseignement est donné dans une langue autre que celle qu'utilise effectivement le groupe qui en bénéficie. C'est ce qui donne toute leur importance, par exemple, aux efforts tendant à permettre l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement, qu'il est proposé de promouvoir pour le projet "Unesco Horizon 2000", qui figure dans le document 20 C/5 et qui a recueilli l'appui chaleureux de plusieurs délégations.

30. En fait, l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement constitue déjà un aspect important du programme de l'Organisation. Pour beaucoup de pays et notamment ceux d'Afrique, le problème se situe dans le contexte de la lutte pour un développement accéléré, pour le renforcement de l'identité nationale et la promotion d'une politique éducative résolument tournée vers l'avenir, intégrant l'héritage culturel et les apports de la modernité. En même temps, dispenser l'enseignement dans les langues nationales y constitue un impératif sociopolitique et psychopédagogique.

31. Par ailleurs, le bilinguisme ou le multilinguisme de certains milieux est une réalité dans nombre de pays, aussi bien industrialisés qu'en développement. En abordant ce problème, l'Organisation s'emploie à définir les modalités possibles et concrètement applicables d'organisation de l'enseignement des langues dans les pays qui ont des minorités nationales et ethniques.

32. Les travaux effectués ont permis d'identifier, au cours des dernières années, un certain nombre de problèmes méthodologiques ou spécifiques, liés, par exemple, à la scolarisation en langue

maternelle, à l'enseignement des langues dans un contexte bi ou plurilingue et multiculturel et à la recherche linguistique. L'Unesco a pu proposer aux responsables de l'éducation des solutions qui commencent d'être mises à profit par les autorités pour l'élaboration des politiques nationales en matière linguistique.

La science et la technologie

33. Dans le domaine de la science et de la technologie, l'un des aspects essentiels de la problématique est la disparité des potentiels scientifiques et technologiques entre les différentes sociétés. J'ai noté que l'on peut caractériser le but à atteindre dans ce domaine comme "une distribution plus équitable de la connaissance scientifique et technologique". Les déclarations qui ont été faites au cours du débat ont très nettement confirmé les orientations de l'Organisation. Le problème, en matière de science et de technologie, ne doit pas être réduit au seul transfert et à l'utilisation des techniques ; il doit être situé dans un contexte global, qui tienne le plus grand compte des facteurs sociaux et culturels. Ce qui est fondamental, c'est non seulement la parfaite maîtrise des techniques importées, mais la participation de chaque société à la création scientifique et technologique et une importance essentielle devrait donc être ainsi attachée à la constitution et au renforcement du potentiel de chaque pays, notamment par des mesures appropriées de formation des cadres scientifiques, des ingénieurs et des techniciens, et par la création et le développement des infrastructures.

34. Le débat a mis en lumière le rôle du potentiel scientifique et technologique que chaque société doit acquérir ou développer, en vue d'être à même de procéder au choix des technologies, à leur adaptation en fonction des besoins nationaux, de moyens disponibles et des conditions économiques, sociales et culturelles. L'importance des programmes relatifs aux technologies endogènes a été soulignée.

35. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a fait l'objet de nombreux commentaires qui en attestent l'importance et ont conduit à souligner une fois de plus la part essentielle qui doit revenir à l'Unesco dans sa préparation, sa tenue et les suites qui lui seront données. Cette Conférence doit être, pour l'Organisation, l'occasion de réaffirmer sa responsabilité première en matière de science et de technologie dans le système des Nations Unies ; son programme dans ce domaine doit en sortir renforcé. Je crois qu'il y a un large accord sur ce sujet ; il en résulte, à l'évidence me semble-t-il, qu'il faut exclure l'éventualité - d'ailleurs explicitement rejetée par de nombreuses délégations - de la création d'un mécanisme institutionnel nouveau au sein du système des Nations Unies.

36. La préparation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement vient d'être évoquée par le Comité administratif de coordination au cours de sa récente réunion à New York. Le Secrétariat de la Conférence a commencé, sur la base des indications et conclusions des réunions nationales et régionales qui se poursuivent depuis deux ans, et auxquelles l'Unesco s'est efforcée de participer très activement, à élaborer un avant-projet de plan d'action. Des mesures sont prises pour que le Secrétariat dispose, dans cette tâche essentielle, de l'appui de toutes les organisations du système des Nations Unies. Les indications très importantes données au cours du débat par de nombreuses délégations, ainsi que toute résolution que vous souhaiteriez éventuellement adopter pour exprimer les vues des Etats membres de l'Unesco en ce qui concerne certaines des options sur lesquelles il serait opportun que la Conférence des Nations Unies réfléchisse ou se prononce, viendront donc heureusement s'insérer dans ce processus.

37. Mon représentant au Comité administratif de coordination a confirmé par ailleurs la crainte que j'exprimais récemment devant vous, à savoir que certains ne persistent à chercher, dans des modifications des arrangements institutionnels au sein du système des Nations Unies, une réponse à des problèmes dont la solution réside plutôt, à mon avis, comme je l'ai déjà souligné, dans la volonté politique d'accorder à la science et à la technique davantage de ressources. Celles-ci devraient permettre de constituer les infrastructures indispensables, d'organiser et d'intensifier la circulation et l'échange des idées, des résultats de recherche, et de l'information scientifique et technique sous toutes ses formes, de développer les actions de formation ; enfin, de mettre en commun les capacités

matérielles et intellectuelles de tous les Etats membres, en vue de la recherche de solutions aux problèmes les plus préoccupants du monde actuel, en particulier ceux qui constituent des obstacles au développement.

38. L'Organisation, le débat l'a montré, est le cadre approprié pour une telle action, grâce notamment à ses liens avec la communauté internationale, qu'elle associe à ses activités, grâce aussi à la forme de coopération particulièrement efficace que constituent les programmes scientifiques internationaux. Le débat a mis en lumière l'importance qu'attachent les milieux scientifiques à ces programmes, notamment dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ces programmes dans les domaines des sciences de la terre, de l'écologie, de l'hydrologie, de l'océanographie, de l'information, aident en effet les Etats membres à parvenir graduellement à une utilisation optimale de leurs ressources naturelles et de leur potentiel humain. Ils favorisent en même temps une large prise de conscience des problèmes planétaires de l'environnement et des ressources naturelles.

La culture

39. Le thème de l'équité peut également s'appliquer au domaine de la culture dans la mesure où il est lié, d'une part, à l'exigence de respect de la dignité et de la valeur de toute culture et, d'autre part, à la nécessité d'une participation de tous à la vie culturelle. Il apparaît ainsi, comme dans les situations évoquées précédemment, à la fois dans sa dimension collective et sa dimension individuelle.

40. De nombreuses délégations ont approuvé la façon dont les activités relatives à l'identité culturelle sont envisagées dans le projet de programme et de budget, dans leur liaison avec le développement global. Le programme d'études interculturelles, qui constitue l'innovation marquante du programme en matière d'études de culture, a été accueilli avec faveur. On peut entendre la notion de "l'interculturel" au sens géographique. Elle s'applique alors à des régions ou sous-régions qui constituent elles-mêmes des lieux de rencontre des cultures. C'est à cette approche qu'a fait allusion récemment la Conférence sur les politiques culturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Bogota. Les études interculturelles peuvent également s'entendre dans un sens thématique. Il s'agit alors de faire porter l'attention sur des sujets d'intérêt commun qui concernent plusieurs régions. Une réunion d'experts a été consacrée récemment au problème ainsi envisagé et a dégagé des éléments de méthode et des thèmes prioritaires. Complémentaires des études des cultures elles-mêmes, prises dans leur spécificité, les études interculturelles constituent un domaine d'activité qui est sans aucun doute appelé à se développer.

41. Sans doute faudrait-il revoir certains éléments du programme d'études des cultures, compte tenu, par exemple, des observations présentées quant à la part insuffisante des études sur la culture arabe ou à l'absence de référence aux sous-régions de l'Amérique latine dont l'importance a été signalée par la Conférence sur les politiques culturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes.

42. Quant aux problèmes du développement culturel, j'ai été heureux de noter l'accueil favorable fait au projet tendant à organiser, au cours de l'exercice commençant en 1981, une deuxième conférence mondiale sur les politiques culturelles qui fournira l'occasion d'évaluer les progrès accomplis au cours de la décennie 1970-1980 et de donner une impulsion nouvelle aux activités dans ce domaine, notamment pour les deux dernières décennies de notre siècle.

43. L'action menée par l'Organisation pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel a été mentionnée par plusieurs chefs de délégation qui ont cité un certain nombre d'exemples précis. Je voudrais, pour ma part, présenter trois observations d'ordre général.

44. Tout d'abord l'action dans le domaine du patrimoine est, par nature et par vocation, interdisciplinaire. En effet, la protection et la sauvegarde matérielle des monuments sont inséparables de la connaissance profonde des civilisations, qui les ont produits, comme de l'action menée en vue d'actualiser les valeurs qu'ils illustrent. Elle doit tendre à assurer une participation active des populations, qui doit cependant rester toujours conforme à l'esprit comme à la destination du site et du monument.

45. En ce qui concerne les méthodes d'action, devant le nombre et la diversité des demandes émanant des Etats membres, il faudra sans nul doute diversifier les campagnes et rendre plus flexibles les mesures de mise en oeuvre, en les adaptant toujours mieux à chaque situation spécifique.

46. Il convient enfin de souligner l'importance donnée, dans les programmes à venir, à des lieux qui sont en eux-mêmes des carrefours de culture, ce qui fait écho aux approches interculturelles que j'ai évoquées à propos de l'étude des cultures. Ces projets d'un type nouveau appellent des méthodes mieux adaptées à leur objet, et je ne doute pas que les débats appelés à se poursuivre dans la commission compétente permettront de dégager des orientations et des suggestions utiles à cet égard.

47. J'ai déjà évoqué le problème fondamental des langues à propos des inégalités en matière d'éducation. De manière plus générale, une place très significative a été faite, dans diverses interventions, à l'usage de différentes langues : espagnol, arabe, russe, portugais, hindi, langues africaines notamment. Je voudrais vous assurer que le Secrétariat est conscient de l'importance qu'il convient d'accorder à la dimension linguistique de son action culturelle. C'est ainsi, par exemple, qu'un effort particulier a été fait, cette année même, pour diffuser le Courrier de l'Unesco dans deux nouvelles langues parlées et lues par des millions de personnes : le malais et le kiswahili. Le premier numéro de l'édition malaise de la revue a paru en février dernier et le premier numéro en kiswahili est actuellement sous presse. Ces deux nouvelles éditions sont certainement appelées à avoir progressivement la plus large diffusion dans leurs régions respectives. Mais sans doute devrions-nous prendre des mesures particulières pour y contribuer, étant donné la condition des publics auxquels elles s'adressent.

48. La problématique des langues - véhicule de culture et moyen de communication - se situe à la jonction des deux domaines qui constituent désormais un des secteurs clés de l'activité de l'Organisation. Le pluralisme linguistique n'est pas sans relations avec le pluralisme culturel et avec la réciprocité dans la mise en oeuvre des moyens de communication.

La communication

49. J'en arrive à la communication et je voudrais tout de suite noter combien les débats de la Conférence générale, tels qu'ils se sont déroulés jusqu'ici, ont été sérieux et dépourvus de vaines polémiques - contrairement à ce que certaines informations diffusées à l'extérieur peuvent faire croire. Chacun s'est efforcé d'exprimer son point de vue sur une base objective, à l'aide d'arguments fondés en raison.

50. "La communication est la question clé de cette Conférence générale", affirmait Mme Judith Hart, chef de la délégation britannique. Le déroulement du débat de politique générale confirme entièrement ce point de vue puisque tous les délégués, sans exception aucune ont estimé nécessaire d'aborder explicitement ou implicitement cette question et que certaines délégations ont même jugé utile d'y consacrer l'essentiel de leur intervention, de nombreux orateurs ayant évoqué en outre, en termes généraux, la question de la création de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, ainsi que le rapport intérimaire que cette commission a élaboré.

51. L'intensité des préoccupations manifestées par les Etats membres en ce domaine me semble significative à double titre. Lorsque toute la communauté internationale se trouve confrontée à un défi et, à plus forte raison, quand celui-ci atteint à une telle complexité et une telle ampleur, il n'est pas de comportement plus néfaste, me semble-t-il, que de chercher à l'éluder en pensant qu'il suffit d'attendre que surgisse, comme par miracle, du cours du temps qui passe une réponse toute faite. Tout au long du débat de politique générale les Etats membres ont démontré au contraire leur ferme volonté de prendre ce problème en considération avec lucidité et courage, et, surtout, avec le désir d'unir leurs efforts pour élaborer des solutions qui puissent être unanimement approuvées. Je vois dans cette attitude un encouragement à poursuivre, et à accentuer même, l'action entreprise en matière de communication.

52. Plus encore que la place faite à la question de la communication dans les débats, la franchise de ceux-ci me semble du meilleur augure pour la suite que la Conférence générale voudra lui donner. Au risque de sembler cultiver le paradoxe, on pourrait faire sien ce propos d'un penseur de l'aube de ce siècle : "Nous ne pourrions nous unir que si nous approfondissons d'abord nos divergences". Se réfugier dans le silence, taire certains faits ou garder des arrières-pensées pour s'abriter derrière le masque d'une artificielle unanimité aurait conduit à esquiver le débat avec la certitude qu'il

surgirait à nouveau, mais dans un contexte beaucoup moins favorable pour le faire aboutir. Au contraire, les interventions des délégués des Etats membres, par leur netteté, fondent la discussion sur une connaissance réciproque des différents points de vue des membres de la communauté internationale.

53. Au cours du débat, des craintes ont été exprimées et des exigences réaffirmées quant à l'évolution de la communication dans le monde. Les unes et les autres sont fondées sur des principes ou des pratiques qu'il ne m'appartient pas de discuter, moins encore de juger, d'autant qu'il m'a été donné de traiter longuement cette question dans mon exposé liminaire. Permettez-moi pourtant, très brièvement, d'exposer ici quelques idées qui pourraient être utiles à l'approfondissement de la réflexion.

54. Un large accord s'est fait sur un point essentiel : l'ordre actuel de la communication dans le monde est loin d'être satisfaisant et il convient notamment d'adopter des mesures vigoureuses pour aider les pays dits du Tiers Monde à renforcer leur potentiel en matière de communication et d'information, à développer leur infrastructure et à former les spécialistes dont ils ont besoin. Il est essentiel, à cet égard, que la voix de ceux qui estiment que l'ordre actuel joue en leur défaveur soit d'abord entendue pour qu'il puisse être tenu réellement compte de leurs aspirations. Celles-ci, loin de porter atteinte à la liberté de l'information, sont au contraire de nature à la favoriser en multipliant les sources et en donnant une vision du monde qui soit à la mesure des réalités actuelles de l'humanité. La circulation plus libre et plus équilibrée de l'information qui est aujourd'hui largement souhaitée ne pourra s'instaurer, puis s'affirmer, que si les obstacles qui la freinent ne sont pas simplement déplacés ou contournés, mais bien aplanis.

55. Comment aboutir à un ordre de la communication plus juste, c'est-à-dire fondé non seulement sur un meilleur accès à l'information diffusée, mais aussi et surtout sur une plus large participation à sa création et à sa diffusion ?

56. Les délégués de certains pays industrialisés ont formulé au cours de ce débat des propositions très concrètes de coopération technique ou d'assistance pratique. C'est ainsi que les pays nordiques ont confirmé leur intention au sujet du projet de développement des systèmes de communication en Afrique dont j'avais moi-même fait état dans mon Introduction à ce débat. Le chef de la délégation des Etats-Unis, dans un esprit que je considère comme constructif et dont j'ai pris acte avec satisfaction, a exposé les vues de son gouvernement quant à une vaste action à entreprendre, tant sur le plan national que pour la mise en place d'un mécanisme international de coopération, faisant appel à la Banque mondiale, au PNUD et à l'Unesco. Ces propositions ont retenu toute mon attention et feront l'objet de l'étude la plus attentive ; elles me semblent d'ailleurs entrer dans le cadre du mandat confié à l'Unesco par l'Organisation des Nations Unies et par ses propres Etats membres. Il importe donc que ceux-ci définissent très précisément l'ampleur et la nature de l'action qu'ils attendent de l'Unesco en la matière, ainsi que la corrélation qui devra s'établir entre cette action et la coopération que l'Organisation apporte aux Etats membres qui le souhaitent dans d'autres domaines et notamment pour contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques nationales ou régionales de l'information, de l'éducation, de la science et de la culture. Il serait en effet fâcheux qu'en essayant d'aplanir certains obstacles on en fasse surgir de nouveaux susceptibles d'avoir des effets différents mais également négatifs.

57. Certains délégués n'ont pas caché leur crainte que l'élaboration d'un "nouvel ordre international de l'information" n'aboutisse à un contrôle étatique sur les organes d'information ; au service d'une idéologie totalitaire, ceux-ci - nous le savons bien - peuvent en multiplier les effets pervers, comme je le soulignais dans mon exposé introductif à propos du nazisme. Mais de cet exemple précis, venu d'un si proche passé, et, plus largement, de cette inquiétude, il faut tirer un enseignement primordial : contenir un tel risque oblige à définir une éthique à laquelle puissent se rallier les responsables et les praticiens des organes d'information du monde entier.

58. C'est dire que les problèmes de la communication, dans la mesure où ils affectent les pays développés et les pays dits du Tiers Monde, sont d'une telle portée qu'ils supposent, pour être résolus, que dans la circulation des messages et la diffusion des nouvelles entre les individus comme

entre les groupes et entre les nations, chacun accepte de repenser son propre rôle, de réexaminer son propre comportement, de réviser son propre jugement sur l'autre et de se remettre finalement lui-même en question. Résoudre ces problèmes ne saurait seulement se ramener, en effet, à opérer des transferts de technologies ou une redistribution des ressources, même si ces transferts et cette redistribution constituent des éléments importants dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information, lui-même corollaire et partie intégrante du nouvel ordre économique international. La solution - ou plutôt l'ensemble de solutions qu'il convient de rechercher patiemment et obstinément, comme nous y invite d'ores et déjà la Commission internationale d'étude dont le rapport préliminaire vous est soumis - est sans doute davantage liée à la sauvegarde de toutes les libertés fondamentales, ainsi qu'à un réaménagement des rapports de la communication au savoir, à l'argent et finalement au pouvoir, dans le respect de l'identité culturelle de chacun, de la libre détermination de chaque communauté, compte tenu des besoins impérieux de participation de progrès et de compréhension mutuelle.

59. Je suis heureux que la plupart des délégations aient tenu à faire savoir qu'elles approuveraient les grandes orientations proposées en matière de communication et qu'elles étaient prêtes à adopter le projet de déclaration concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale et à la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid. D'autres, au contraire, ont proposé que l'adoption de cette déclaration soit reportée à la prochaine Conférence générale dans le cas où n'apparaîtrait pas, au cours de sa discussion, un consensus suffisamment large entre les Etats membres. Mais - et je tiens à souligner ici avec quelle satisfaction je le constate - tous les orateurs qui ont pris la parole pendant le débat ont fait état de leur bonne volonté et de leur disponibilité pour approfondir la discussion en vue d'aboutir à un accord sur un texte définitif. En manifestant une résolution aussi ferme, et en engageant le débat dans une atmosphère aussi propice, j'ai la conviction que les Etats membres ont instauré le meilleur des climats pour parvenir au plus large consensus au terme d'une discussion approfondie, appelant toutes les modifications souhaitables.

La programmation et la présentation du programme

60. Je voudrais maintenant évoquer un certain nombre de questions de caractère plus technique.

61. En ce qui concerne les méthodes de programmation et la présentation du document de programme et de budget, je suis heureux de constater la convergence des vues exprimées par un grand nombre de délégations.

62. L'articulation plus étroite avec le Plan à moyen terme, qui caractérise le Projet de programme et de budget (20 C/5), est apparue en général comme une amélioration par rapport aux précédents documents de programme. Parmi les innovations introduites dans le texte, plusieurs délégations ont relevé les énoncés de résultats attendus pour chaque thème de programme, et ont estimé que l'insertion de ces indications permet de mieux apprécier la portée des activités proposées, tout en ouvrant la voie à une évaluation plus systématique du programme. Je tiens à souligner ici qu'il s'agit de la première étape d'un processus tendant à mettre en place un système cohérent d'évaluation intégré au processus de planification, de programmation et de budgétisation de l'Organisation.

63. En ce qui concerne la présentation du programme par chapitres sectoriels, et à l'intérieur de chaque chapitre sectoriel par objectifs, je note que la grande majorité des délégations s'est déclarée satisfaite de la présente formule. Elle permet en effet de faire mieux apparaître les relations des activités proposées avec chacun des objectifs du Plan à moyen terme. Le maintien des chapitres consacrés à chacun des grands secteurs du programme que sont l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et la culture et la communication, facilite le travail des instances nationales, généralement organisées sur une base sectorielle.

64. Certains délégués ont cependant estimé que la présentation du programme devrait évoluer encore de manière à suivre intégralement la structure par objectifs du Plan à moyen terme. Une telle présentation du programme aurait l'avantage de regrouper l'ensemble des activités proposées au titre de chaque objectif, ce qui ferait apparaître plus nettement les dimensions intersectorielles ou inter-

disciplinaires du programme. Je rappelle que, d'ores et déjà, conformément à une recommandation du Conseil exécutif, un document d'information (20 C/5 INF.1) a été établi pour présenter, en les regroupant par objectifs, l'ensemble des activités de programme, quel que soit le secteur dont elles relèvent. Cependant, et sans vouloir anticiper sur la décision que la Conférence générale prendra au titre du point 69 de son ordre du jour, relatif à la "Présentation future du document C/5", je crois, pour ma part, qu'il serait raisonnable de s'en tenir, pour le prochain projet de programme et budget, à la formule actuelle. La question de la présentation du document C/5 devra être revue lorsque le second Plan à moyen terme sera approuvé, de façon à adapter de la manière qui apparaîtrait la plus satisfaisante la structure du C/5 à celle de ce Plan.

65. Mais je voudrais aussi souligner que la structure administrative du Secrétariat n'est pas une donnée intangible ; elle doit au contraire évoluer afin de s'adapter dans les meilleures conditions d'efficacité aux exigences de l'exécution du programme, comme l'a d'ailleurs souligné la Conférence générale à sa dix-huitième session lorsque, adoptant la Résolution 10.1, elle a évoqué "l'adaptation progressive de la structure du Secrétariat à partir de l'exercice biennal 1977-1978, au niveau système de planification par objectifs". La question de la structure du document C/5 est donc étroitement liée à la fois à la structure intellectuelle du programme, telle que doit la déterminer le Plan à moyen terme, et à l'organisation du Secrétariat. Il semble que ces questions ne pourront être examinées de manière fructueuse que lors de la préparation du second Plan à moyen terme et du Projet de programme et budget qui en constituera la première tranche. Les études nécessaires pourront être entreprises le moment venu en étroite coopération avec le Conseil exécutif.

La concentration du programme

66. La concentration du programme est un sujet qui a été souvent abordé au cours du débat. J'y avais moi-même fait allusion dans mon exposé introductif et j'ai joint au projet de résolution 20 C/4/DR.4 élaboré par la Suède, une note substantielle qui expose mon point de vue sur la question ; je voudrais en rappeler ici les grandes lignes.

67. En premier lieu, je tiens à souligner que la concentration du programme est une question qui me préoccupe depuis que j'ai pris mes fonctions de Directeur général. L'une des principales raisons du recours à des questionnaires en 1975 et 1977 pour la consultation des Etats membres, en vue de la préparation des projets de programme et de budget, a été justement mon désir de recueillir des indications permettant de procéder à la concentration du programme. Les résultats obtenus n'ont pas été jusqu'à maintenant à la mesure des espoirs, mais j'entends poursuivre les efforts de concertation en vue de parvenir à dégager des critères acceptables pour tous.

68. La difficulté essentielle à laquelle nous nous heurtons, j'en suis maintenant persuadé, est le fait même que les objectifs qui sont à la base de notre Plan à moyen terme ont été définis non à partir d'une analyse approfondie de la problématique mondiale, mais en partant du programme en cours. L'analyse des problèmes mondiaux à laquelle j'ai fait procéder au début de 1975 a servi à éclairer et à interpréter un ensemble d'objectifs déjà retenus par la Conférence générale à sa dix-huitième session et non à définir ces objectifs selon une approche stratégique globale.

69. La tâche qui s'impose maintenant est celle de la préparation du second Plan à moyen terme et, à cet égard, il est essentiel de suivre une séquence logique, dont la première étape doit être constituée par une série d'études à long terme. C'est sur la base de ces études et en procédant à de larges consultations des Etats membres et des organisations non gouvernementales, que pourraient être définis des objectifs qui correspondent à une stratégie et qui ne soient pas simplement une énumération de domaines d'action.

70. A cet effet, les études à long terme n'auront pas seulement comme objet de tracer des perspectives pour permettre de définir les objectifs de manière pertinente au regard des problèmes mondiaux ; elles devront aussi s'attacher à aborder - sans doute pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation - un problème fondamental : celui des modalités d'action de l'Organisation. Je crois en effet qu'une stratégie ne pourrait être élaborée que sur la base de la prise en considération simultanée et dialectique de deux séries de facteurs : d'une part, la perception des problèmes, d'autre

part, la connaissance précise des forces et des faiblesses de nos modalités et moyens d'action, y compris la décentralisation.

71. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'intérêt des problèmes soulevés par la délégation suédoise dans son projet de résolution, je pense qu'il serait prématuré de procéder dès maintenant à des choix de priorités, qui ne seraient pas suffisamment éclairés par une analyse approfondie et prospective de la problématique à laquelle l'Unesco doit faire face et des moyens dont elle dispose pour mener son action.

72. Est-ce à dire qu'on ne peut rien faire dans l'immédiat ? L'expérience de la consultation des Etats membres, comme le déroulement même de ce débat général, montre combien il est difficile de supprimer telle ou telle partie du programme, de telle sorte qu'il me semble que le chef de la délégation française, M. Beullac, a bien résumé le problème lorsqu'il a déclaré : "Il s'agit moins de jeter par-dessus bord tel ou tel élément de la cargaison que de mieux arrimer l'ensemble".

73. En attendant que l'élaboration du second Plan à moyen terme conduise à dégager des lignes directrices permettant de mieux centrer et hiérarchiser les activités de l'Organisation, il nous faut avoir recours, pour améliorer la pertinence des activités par rapport aux objectifs actuels, à une évaluation plus systématique du programme. Je viens de faire allusion aux énoncés des "résultats attendus" qui, sous une forme encore préliminaire il est vrai, introduisent la dimension de l'évaluation dans les programmes. Il ne s'agit que d'un aspect d'un effort qui doit s'amplifier, conformément aux procédures dont le principe a recueilli l'accord du Conseil exécutif à sa 104e session. Certes, la mise en place d'un système d'évaluation ne peut être que progressive. Mais je suis persuadé que c'est par les efforts que nous ferons en matière d'évaluation, selon une approche qui lie étroitement l'évaluation à la programmation, qu'il sera possible de progresser dans le sens d'une concentration accrue et d'une plus grande efficacité du programme, en attendant l'élaboration du second Plan à moyen terme.

74. Le déroulement du débat de politique générale montre en fait que le programme proposé pour 1979-1980, qui a fait l'objet d'un effort de concertation sans précédent avec les Etats membres et le Conseil exécutif, représente, dans l'état actuel de nos méthodes de programmation, le meilleur dénominateur commun qu'il ait été possible d'élaborer face à la diversité des besoins et des préoccupations des Etats membres. Non qu'il ne puisse être amélioré notamment pour faire face aux besoins de nombreux Etats membres et aux propositions additionnelles présentées par certains d'entre eux. Mais tel qu'il est, il me paraît représenter, sans distorsion excessive, un certain point d'équilibre, qui en fait un instrument de la volonté collective des Etats membres, unis au sein de l'Organisation.

Le budget

75. Si le débat a montré que ce programme, en tant que programme, mérite l'approbation, il importe que ses implications budgétaires recueillent également l'appui de la Conférence générale.

76. J'ai noté avec satisfaction que de nombreuses délégations ont exprimé leur accord pour l'adoption du budget de 303 millions de dollars, recommandé par le Conseil exécutif et par moi-même. Je tiens à les en remercier. C'est le lieu également de remercier l'Arabie saoudite de la générosité avec laquelle elle a décidé de ne pas demander le remboursement du prêt sans intérêt de 4.600.000 dollars qu'elle avait consenti, comme plusieurs autres Etats membres, à l'Organisation quand celle-ci traversait une période particulièrement difficile sur le plan de la trésorerie. Je procéderai aux consultations nécessaires avec le gouvernement saoudien pour l'utilisation de cette somme.

77. J'ai énuméré de manière détaillée, lors de mon exposé introductif, les différents éléments qui conduisent à proposer le montant de 303 millions de dollars à l'approbation de la Conférence générale. Nul ne peut nier ces réalités qui nous sont imposées par la situation du monde actuel et qui sont l'inflation et la fluctuation des monnaies.

78. Dans tout le système des Nations Unies, l'instabilité de la situation économique, les hausses continues et souvent irrégulières des prix qui en résultent et les fluctuations imprévisibles des taux de change des principales monnaies, placent les responsables des organisations et les organes législatifs de ces dernières devant un dilemme : il faut soit incorporer au budget l'ensemble des

prévisions permettant de faire face à l'évolution des dépenses pendant la totalité de l'exercice, soit prendre les dispositions nécessaires pour l'adoption de crédits supplémentaires en cours d'exercice.

79. Toute insuffisance dans l'adoption de la première série de mesures conduit inéluctablement à avoir recours au vote de nouveaux crédits budgétaires. Qu'on se souvienne de ce qui s'est passé à l'Unesco même : la baisse très forte du taux de change du dollar par rapport au franc français en 1973 a contraint le Conseil exécutif à convoquer une session extraordinaire de la Conférence générale, qui s'est réunie en octobre 1973 et a voté des crédits supplémentaires d'un montant de 14.252.100 dollars, dont 3.652.100 dollars ne furent pas mis en recouvrement du fait d'une hausse du taux de change en 1974. La convocation d'une nouvelle session extraordinaire serait plus qu'une possibilité : elle serait une probabilité si les propositions budgétaires que j'ai l'honneur de soumettre à la Conférence générale n'étaient pas adoptées dans leur intégralité.

80. Il faut rappeler à cet égard combien la marge de sécurité dont on dispose au sein de l'Unesco est faible. Seule parmi les organisations du système des Nations Unies - et je tiens à insister sur ce point - l'Unesco a adopté le système du budget "semi-intégral". Alors que le budget intégral se caractérise par l'inclusion dans les prévisions budgétaires de crédits pour faire face à toutes les augmentations de salaires et de services qui peuvent être raisonnablement prévues pour l'exercice auquel s'applique le budget, le système du budget semi-intégral ne tient compte des effets des hausses de prix que dans la mesure où celles-ci surviennent pendant la première partie de l'exercice. Les effets de l'inflation qui se produit pendant la seconde année de l'exercice doivent être absorbés dans le cadre des crédits votés. Nous savons d'ores et déjà qu'avec ce système le budget proposé pour 1979-1980 comporte une insuffisance de dotation qui est de l'ordre de cinq à six millions de dollars - soit presque autant que la croissance réelle du budget affecté au programme. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies vient de présenter à la trente-troisième session de l'Assemblée générale une étude sur le système du budget semi-intégral. Il conclut à son rejet, et principalement parce qu'à son avis il conduirait, en fait, à annuler la croissance réelle du programme ; je vous renvoie à cet égard au paragraphe 17 du document A/C.5/33.10 du 26 septembre 1978.

81. Peut-on, en revanche, limiter les dépenses par une réduction de ce qu'on appelle les dépenses administratives ? Plusieurs délégations le pensent et elles rejoignent d'autres délégations qui souhaitent que les économies sur les frais administratifs permettent de renforcer les activités du programme.

82. J'observe que les dépenses du Titre III (Services administratifs généraux) ne représentent que 7,6 % du budget proposé. J'observe également que ces dépenses croissent six fois moins vite que celles du Titre II (Exécution du programme) soit 1 % contre 6,3 %. Il suffit de consulter l'appendice II du 20 C/5 pour s'en persuader. Peut-être a-t-on en vue des éléments du programme, autre que le Titre III ? Mais peut-on sérieusement considérer comme frais administratifs les dépenses du Titre IV (Services afférents aux conférences, langues et documents) sans lesquels l'emploi d'une pluralité de langues, essentiel à la vie de l'Organisation, serait exclu, et sans lesquels notre Conférence générale ne pourrait se tenir ?

83. Je ne crois pas davantage qu'on puisse considérer comme frais administratifs les dépenses afférentes à la Conférence générale ou au Conseil exécutif non plus que celles de la Direction générale. Dans une organisation comme l'Unesco, les tâches des instances délibérantes, comme celles du Directeur général, portent principalement non sur la gestion administrative mais sur la détermination des orientations de fond, et doivent tenir compte de la multiplicité des problèmes et des perspectives nationales et régionales. Prise en elle-même, l'élaboration de ces orientations, qui exige une analyse attentive des faits et des idées et une concertation avec toutes les parties intéressées, est un travail qui sert directement la communauté internationale, en dégagant des principes et des tendances qui à la fois fondent et synthétisent les activités du programme proprement dit. Je ne pense pas non plus qu'on puisse considérer que les personnes chargées de l'exécution du programme exécutent des tâches administratives. La substance de l'activité de l'Unesco est un travail intellectuel et ce travail ne peut être accompli que par des hommes et des femmes qui y consacrent tout leur temps et toute leur énergie. Les dépenses relatives à ce personnel sont l'essence même des dépenses du programme.

84. Il a pourtant été dit que l'Unesco devrait réduire la proportion du budget consacrée aux

dépenses de personnel. Voyons sur ce point - très succinctement - les faits et les chiffres. Calculé en dollars constants, le coût des postes permanents au Siège et hors Siège représente 55,3 % du budget que je propose, alors que la proportion correspondante était de 57,1 % dans le budget de 1977-1978 approuvé par la Conférence générale. Il y a donc eu une réduction de 1,8 %.

85. D'après le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une comparaison entre organisations du système des Nations Unies montre qu'en 1974, les dépenses de l'Unesco au titre des "services de personnel" (qui comprennent le coût des postes permanents ainsi que celui des postes temporaires et des services de consultants) représentaient 61,9 % du budget contre 83,4 % à la FAO, 81,3 % au BIT, 74,2 % à l'ONU et 67,4 % à l'OMS pour la même année (c'est l'information la plus récente sur ce type de comparaison). Une comparaison du nombre des postes de direction (D-1 et au-dessus) par rapport au total du nombre de postes du cadre organique et de rang supérieur dans les organisations du système des Nations Unies établie à la date du 31 décembre 1977 montre que l'Unesco a le plus faible pourcentage : 7,89 % contre 10,1 % à l'ONU, 11,5 % au BIT, 11,9 % à la FAO et 14,9 % à l'OMS. Je voudrais ajouter que le nombre de postes nouveaux proposé dans le budget pour 1979-1980 est le plus faible dans l'histoire récente de l'Organisation. Sur les 77 postes proposés, 37 sont d'ailleurs réservés à l'usage accru du chinois et de l'arabe, pour faire suite à des décisions prises par la Conférence générale à ses sessions antérieures et notamment à sa dix-neuvième session.

x
x x

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

86. Comme le programme dont il est la traduction, le budget sur lequel la Conférence générale est appelée à se prononcer tout à l'heure doit servir des fins qui sont celles de l'ensemble de la communauté internationale.

87. L'Organisation agit en faveur du développement, mais elle est bien plus qu'un instrument par lequel les pays dits développés viendraient en aide aux pays dits en développement. Et si elle est profondément attachée à l'instauration de rapports d'équité entre tous les peuples, il serait injuste de ne voir en elle qu'un point focal des revendications de ce qu'on appelle le "Tiers mondisme".

88. L'Unesco est et doit rester ce que ses fondateurs ont voulu qu'elle soit : au service de la paix pour tous, des droits de tous les hommes, par la coopération internationale la plus large dans tous les domaines de la vie de l'esprit et de l'activité qui en découle. Ces finalités fondamentales, elle doit les poursuivre aujourd'hui dans un monde qui n'est plus celui d'une communauté restreinte de nations, mais celui d'une communauté de dimension universelle, car les perspectives de la problématique mondiale ont nécessairement évolué avec le passage d'un monde en quelque sorte monocentrique à un monde désormais polycentrique.

89. L'action de l'Organisation n'en reste pas moins guidée - je le répète - par le souci de servir la communauté internationale tout entière. Il suffit pour s'en convaincre de considérer son programme. L'action de renforcement de la paix ou des droits de l'homme n'est pas conçue en fonction d'un groupe de pays, mais dans une perspective universelle. Si elle doit s'attacher à certaines situations particulières, c'est précisément parce que les problèmes sont indivisibles et qu'une atteinte apparemment localisée aux droits de l'homme ou à la paix est en réalité une agression à l'égard de l'humanité tout entière, dans la conscience qu'elle a de sa dignité et dans l'intégrité et la sécurité de chacun de ses membres. De même, la promotion et la diffusion du savoir constituent, par nature, une entreprise d'envergure universelle qui bénéficie à toutes les sociétés. Les problèmes du développement ne sont pas extérieurs à la coopération intellectuelle et parallèles à eux ; ils se posent, dans leur urgence, comme problèmes clés de l'avenir de l'espèce humaine, dans le champ même de cette coopération, dont l'enjeu est désormais le sort commun et indissociable de tous les peuples.